

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 novembre 2024

ABROGATION DE LA RETRAITE À 64 ANS - (N° 613)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 118

présenté par

M. Sitzenstuhl, M. Lefèvre, Mme Le Grip, Mme Miller et M. Labaronne

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 17, substituer au mot :

« décembre »

le mot :

« juin ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à la date :

« 31 juillet 2027 »

la date :

« 31 décembre 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de raccourcissement des dates.